

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
21st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tel.: (416) 327-9356
Fax: (416) 325-2007
Email: Andrew.Davis@Ontario.ca

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tél. : (416) 327-9356
Télé.: (416) 325-2007
Courriel: Andrew.Davis@Ontario.ca



2010: SB22

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances

EXPÉDITEUR : Andrew Davis
Directeur
Paiements de transfert et rapports financiers

DATE : Le 20 avril 2010

OBJET : Prévisions Budgétaires de 2010-11

J'ai le plaisir de vous informer que les prévisions budgétaires et renseignements pour l'année 2010-2011 décrivant en détail les changements apportés cette année sont maintenant disponibles sous la rubrique Prévisions budgétaires du site Web sur les Rapports financiers à l'adresse <http://faab.edu.gov.on.ca/Home%20PageFR.htm>.

Ces formulaires, guides et renseignements sur les prévisions budgétaires sont fournis avant que ne soient émis les règlements relatifs aux subventions pour les besoins des élèves pour 2010-2011. Tel que mentionné à la première page des formulaires des prévisions budgétaires, ces formulaires et documents connexes pour l'exercice budgétaire 2010-2011 dépendent de l'approbation des règlements pertinents par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les formulaires mettent en application les augmentations de financement appuyant les dispositions des ententes-cadres provinciales (ECP). Les repères inclus dans les calculs du SIFE utilisent les repères pertinents selon le type de conseil.

Les changements importants liés à l'application des sections de la Loi et qui portent sur la responsabilité financière, une révision du modèle de financement des immobilisations et le traitement comptable pour le financement des immobilisations suivant l'approche de l'apport en capital reporté ont été pris en compte dans la conception de ces formulaires. Ces modifications ont déjà été énumérées dans la note de service 2010:SB10 et le Ministère a offert des séances de formation tout au long du mois de mars. Le modèle Excel qui a été fourni lors de ces séances de formation est toujours disponible sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières (DARF) à l'adresse : <http://faab.edu.gov.on.ca/TPFRTrainingWinter2010FR.htm>

Les nouveaux formulaires SIFE reflètent le contenu qui a déjà été traité durant les séances de formation, avec de légères modifications. On retrouve également sur le site Web un document « questions et réponses » qui résume toutes les questions posées lors des séances.

Les directives relatives aux formulaires décrivent plus en détail les annexes et sections, révisés et nouveaux, contenus dans les formulaires des prévisions budgétaires.

Si un conseil s'attend à accuser un déficit accumulé ou s'il a besoin de recourir à son excédent accumulé dépassant de 1 pour cent ses revenus de fonctionnement, une autorisation du Ministre sera alors requise. Des informations supplémentaires au sujet de ce processus seront communiquées sous peu.

Modèle pour la révision du modèle d'affectation des subventions d'immobilisations

Afin d'aider les conseils à préparer leurs prévisions budgétaires 2010-2011, nous avons élaboré un modèle Excel pour la révision du modèle d'affectation des subventions d'immobilisations qui calculera les montants de soutien de la dette sur les dépenses en immobilisations admissibles du conseil et calculera également ce qu'il reste comme disponibilité pour construction pour les projets d'investissement qui font partie de la révision. L'information provenant du modèle résumé au niveau de l'ensemble du conseil servira à l'entrée de données dans le SIFE dans le tableau sur le budget d'immobilisations et la section sur la dette liée aux immobilisations. Les données incluses dans le modèle se fondent sur la dernière version révisée du Ministère du Modèle de liquidités d'immobilisations. Les conseils pourront accéder à leur modèle dans le SIFE sous « Rapports ».

Les outils suivants seront mis à la disposition des conseils afin de les aider à respecter les exigences en matière de rapports et à effectuer les calculs du modèle :

- Un manuel d'instructions relatif au modèle est disponible sur le site Web de DARF à l'adresse : http://faab.edu.gov.on.ca/SB_Memos_2010FR.htm
- Un didacticiel qui guidera les conseils à travers les divers scénarios possibles contenus dans le modèle pour la révision du modèle d'affectation des subventions d'immobilisations sera ultérieurement fourni par le ministère. Une fois le didacticiel complété, les conseils pourront comparer la solution à laquelle ils sont parvenus à la solution présentée par le didacticiel.
- Le ministère organisera également des téléconférences régionales avec les conseils au mois de mai afin de répondre à leurs questions sur le modèle pour la révision du modèle d'affectation des subventions d'immobilisations.
- Un aperçu du modèle de révision des immobilisations sera fourni lors de la réunion de l'OASBO sur les finances le 5 mai 2010.

Le modèle pour la révision du modèle d'affectation des subventions d'immobilisations sera soumis au Ministère à l'issue d'un processus en deux étapes. Au cours de la première étape, les conseils présenteront tout d'abord leur modèle avec les formulaires des prévisions budgétaires 2010-2011 qui serviront à appuyer les chiffres dans le tableau sur le budget d'immobilisations et la section sur la dette liée aux immobilisations

(les soldes au 31 août 2010 serviront de prévisions, tout comme les coûts associés aux projets). Le Ministère examinera le modèle présenté et le redistribuera aux conseils avant le 31 août 2010 pour leur faire part des révisions découlant de l'examen auquel il aura procédé.

Au cours de la deuxième étape, les conseils procéderont à la mise à jour du modèle révisé par le Ministère en fonction des données finales en date du 31 août 2010. Les montants de soutien de la dette calculés dans le modèle de révision des immobilisations serviront de base aux paiements de transfert du Ministère aux conseils. Afin de satisfaire aux exigences provinciales en matière de responsabilité, le Ministère exigera que le modèle présenté par les conseils soit soumis aux procédures précises de vérification prescrites par le Ministère. Puisque les données utilisées dans le modèle sont en date du 31 août 2010, les procédures précises de vérification feront partie de l'engagement avec votre vérificateur à l'égard des états financiers 2009-2010. Le modèle mis à jour et le rapport de procédures précises du vérificateur seront soumis au Ministère à l'automne. De plus amples renseignements seront transmis à une date ultérieure.

Les conseils qui auront à l'avenir besoin d'une autorisation de transfert de réserves devront présenter le modèle de révision des immobilisations. Veuillez noter que les modèles pour la révision du modèle d'affectation des subventions d'immobilisations (MAFI) ne sont dorénavant plus requis. Les conseils qui ont présenté une demande mais qui n'ont toujours pas reçu de réponse conserveront leurs droits acquis quant au processus précédent qui utilisait le MAFI.

Révision du guide d'immobilisations corporelles (IC)

Le financement des immobilisations de l'initiative d'apprentissage des jeunes enfants a été annoncé dans la note de service 2010:SB11. Cela comporte le financement de l'ameublement et de l'équipement qui devra être utilisé pour les dépenses répondant aux critères de capitalisation contenus dans le guide d'IC. Un autre critère lié à la capitalisation des dépenses de nouvel équipement a été inclus dans la parution N° 5 du guide d'IC, qui a récemment été affichée sur le site Web sur les Rapports financiers. Le nouvel équipement inclura désormais des articles durables pour meubler et équiper des espaces existants dont les fins et l'apparence auront été modifiées. Cela inclura dans la plupart des cas des modifications telles que la transformation d'une salle de classe régulière en espace destiné à l'apprentissage des jeunes enfants, ou d'une salle de classe en laboratoire de science. Cela n'inclura pas l'utilisation d'une salle de classe de jardin d'enfants en espace destiné à l'apprentissage des jeunes enfants.

Autres modifications apportées aux formulaires de prévisions budgétaires

Les formulaires de prévisions budgétaires de cette année comportent les modifications suivantes :

- Déclaration de conformité présentée par un directeur énumérant les exigences contenues dans la Directive relative à la chaîne d'approvisionnement

- Mises à jour des repères afin de refléter les augmentations de salaires et autres améliorations appuyant les ententes-cadres provinciales (ECP)
- Mesures de contrainte annoncées dans la note de service 2010:B05, dont la réduction de 50 pour cent de la garantie de financement stable de l'affectation pour le transport des élèves et les sommes allouées au volet Besoins élevés de l'enfance en difficulté
- Première année du retrait progressif de l'ancien montant « inoffensif » du volet Ressources d'apprentissage dans l'allocation pour les écoles éloignées
- Ajustement de l'allocation pour la réduction du nombre d'élèves par classe au primaire dans la subvention de base pour les élèves. Cet ajustement figure également dans le calcul de la subvention à la qualification et à l'expérience des enseignants
- Introduction d'un montant du matériel spécialisé pour l'EED par élève dans le calcul de l'allocation du montant du matériel spécialisé pour l'EED.
- Augmentation des services et du transport.
- Montant déjà prévu dans le cadre de l'APE inclus dans la subvention pour les besoins des élèves :
 - Un montant est prévu pour des experts en comportement dans la subvention des programmes d'éducation spécialisée
 - Le Cadre pour l'efficacité des écoles, la Majeure haute spécialisation et les initiatives de tutorat dans le cadre du Partenariat d'intervention ciblée de l'Ontario (PICO) font maintenant partie de la subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage

On demande aux conseils de présenter leurs prévisions budgétaires 2010-11 avant le 30 juillet 2010 par le biais du SIFE à l'adresse <https://efis.edu.gov.on.ca/logintp.asp> Les conseils devront également soumettre leur modèle de révision des mobilisations et l'Appendice C à l'adresse de courriel suivante :

Estimates.met@ontario.ca

Deux copies signées des documents ci-dessous sont exigées (imprimées à partir de la demande SIFE en cours sur les prévisions budgétaires 2010-11) :

- Certificat émis par le directeur de l'éducation;
- Rapport de conformité (y compris la conformité au regard du Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic);
- Tableau 9;
- Tableau 10;
- Tableau 10ADJ;
- Section 1;
- Rapport explicatif du message d'avertissement.

Veillez faire parvenir ces copies signées à :

Madame Diane Strumila
Chef de projet des services de subventions
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières
21^{ème} étage, édifice Mowat, 900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2



Andrew Davis

c.c. Directeurs de l'éducation